**Modèle d’intervention pour les partis de villes du PS suisse**

**Question urgente/interpellation**

Le rachat du Credit Suisse par l’UBS a notamment pour conséquence que la nouvelle mégabanque devient un acteur dominant sur le marché immobilier suisse. Dans ce contexte, les questions suivantes se posent :

1. Quels sont les biens immobiliers situés sur le territoire de la ville de XYZ qui sont la propriété du Credit Suisse Group ou de Credit Suisse AG ? Nous demandons une liste avec des indications précises et spécifiques à l’objet selon les inscriptions au registre foncier.
2. Quels sont les immeubles situés sur le territoire de la ville de XYZ qui sont la propriété de fonds (p. ex. CS REF Green Property Fonds, CS REF Living Plus, CS REF Hospitality Fonds) ou de sociétés affiliées du Credit Suisse (p. ex. Credit Suisse Assetmanagement AG) ? Nous vous prions de nous fournir une liste avec des indications précises et liées à l’objet selon les inscriptions au registre foncier.

**Éléments pour la communication d’accompagnement**

* La reprise du CS (et donc des portefeuilles immobiliers du CS, de ses fonds et de ses filiales) peut avoir pour conséquence que la nouvelle mégabanque devienne également un acteur dominant dans le domaine immobilier dans la ville XYZ.
* Il est important d’avoir une vue d’ensemble des immeubles locatifs que la nouvelle mégabanque contrôle directement ou indirectement par le biais de ses véhicules de placement.
* Il n’est pas encore possible d’estimer si la reprise du Credit Suisse aura pour conséquence d’augmenter encore les arnaques sur le dos des locataires. Aujourd’hui, les locataires paient chaque année plus de 10 milliards de francs de loyer en plus de ce que la loi autorise.
* Si l’UBS prévoit de vendre des immeubles de ces portefeuilles, la ville de XYZ doit s’assurer par des moyens appropriés que les pouvoirs publics et les maîtres d’ouvrage d’utilité publique (coopératives, fondations, etc.) y trouvent leur compte.